

RÈGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Junior Agility Open (JAO)

valable à partir du 01.10.2025

TABLE DES MATIÈRES

1	Droit de participation aux qualifications JAO	3
2	Contact CTAMO	3
3	Enregistrement et inscription	3
3.1	Inscription Qualification	3
3.2	Désinscription	3
3.3	Début et fin de l'inscription	3
4	Frais d'inscription et droits d'entrée	4
5	Mode de qualification	4
5.1	Numéros de départ et ordre de départ	4
5.2	Évaluation et attribution de points	4
5.2.1	Classement total	5
5.2.2	Nomination	5
6	Équipes de réserve	6
7	Sponsoring	6
8	Approbation et entrée en vigueur	6

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

La CTAMO édicte cette directive en se basant sur le chiffre 4 du règlement des championnats internationaux d'agility du règlement de compétition de la SCS pour l'agility mobility obedience.

1 DROIT DE PARTICIPATION AUX QUALIFICATIONS JAO

La CTAMO a établi que, sur la base des dispositions existantes de la FCI pour la qualification à la FCI Agility JAO, seuls les conducteurs de chiens et les chiens qui remplissent les critères suivants peuvent participer :

- Le conducteur du chien doit être de nationalité suisse ou du Lichtenstein ou le conducteur du chien doit avoir son domicile fixe en Suisse ou au Lichtenstein.
- Le conducteur du chien doit être membre d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.
- Le chien conduit doit être âgé d'au moins 24 mois à la JAO (date de mise bas avant le 7 juillet 2024).
- Le chien guidé doit être autorisé à concourir dans la classe 2 ou la classe 3.
- Il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.

Les enfants et les jeunes nés à partir de 2008 peuvent participer. Les classes d'âge sont réparties de la manière suivante :

Enfants de moins de 12 ans

Jeunes 1 entre 12 et 14 ans

Jeunes 2 entre 15 et 18 ans

C'est l'année de naissance qui est prise en compte, et non la date de naissance réelle.

2 CONTACT CTAMO

Ressort Compétition, Faiitan Würsch, wettkampf@tkamo.ch, 079 483 08 87

3 ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire auprès de la CTAMO en tant qu'équipe (chien et maître-chien) afin d'être prises en compte dans le classement.

3.1 Inscription Qualification

Pour l'inscription aux deux journées de qualification, il convient d'utiliser le formulaire en ligne (tableau de bord). L'inscription fait également office d'inscription pour toutes les journées de qualification.

3.2 Désinscription

Un retrait/une annulation de la qualification doit dans tous les cas être signalé(e) via la fonction "Annuler" du tableau de bord.

3.3 Début et fin de l'inscription

Le délai court du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025 et doit impérativement être respecté. Les chiens promus ultérieurement en classe 2 ne peuvent pas être inscrits a posteriori.

4 FRAIS D'INSCRIPTION ET DROITS D'ENTRÉE

Aucune taxe forfaitaire n'est à payer à la CTAMO pour l'enregistrement.

Pour les courses de qualification, les frais d'inscription sont perçus directement par l'organisateur.

5 MODE DE QUALIFICATION

La FCI a fixé le nombre de participants par pays à 32 chiens maximum, dont 8 chiens maximum dans une même catégorie.

Après la clôture des inscriptions, la CTAMO décide, en fonction du nombre d'inscriptions, si une qualification sera organisée. Si une qualification a lieu, celle-ci s'applique à toutes les catégories.

Pour une qualification, il faut

- Les courses de qualification se déroulent sur deux jours au cours d'un week-end.
- Les juniors effectuent chaque jour une course d'agility ouverte et une course de jumping ouverte (posée pour la classe 2).
- La course d'agility ouverte est la même que pour le tournoi normal, la liste de classement pour la proclamation des résultats est également valable. L'organisateur met au concours la course Open-Agility pour toutes les classes. La direction du JAO génère un classement séparé pour les courses de qualification à partir des résultats.
- L'Open-Jumping est organisé uniquement pour les juniors et reçoit son propre classement (en tant qu'épreuve supplémentaire). Il s'agit d'une manche pour la classe 2.

Si aucune qualification n'est organisée, les juniors inscrits au JAO doivent participer à un tournoi obligatoire.

5.1 Numéros de départ et ordre de départ

L'attribution des numéros de départ se fait de manière aléatoire. L'ordre de départ doit être impérativement respecté lors des manches de qualification.

Si un conducteur de chien prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, une différence d'au moins 20 numéros de départ doit être respectée entre les chiens correspondants.

5.2 Évaluation et attribution de points

Les classements sont convertis en points pour chaque course de qualification. Aucun point n'est attribué en cas de disqualification. La course de qualification d'agility et le jumping sont pondérés de la même manière.

La base pour l'attribution des points est le nombre de participants aux qualifications par catégorie à la date limite d'inscription. Il sera communiqué après la clôture des inscriptions.

Pour déterminer la colonne correcte par catégorie (voir tableau ci-dessous), il faut prendre en compte le nombre d'inscriptions à la clôture des inscriptions. Les chiffres sont arrondis vers le haut ou vers le bas. 0-4 est arrondi vers le bas, 5-9 est arrondi vers le haut.

exemple :

Lorsqu'il y a 14 participants dans une catégorie, la colonne 10 s'applique et des points sont distribués jusqu'à la huitième place.

S'il y a 18 participants dans une catégorie, la colonne 20 s'applique et des points sont distribués jusqu'à la onzième place.

Description détaillée sous "Information tableau de points Qualifications".

Rang	Anzahl Teilnehmer														
	100+	90	80	70	60	50	40	30	20	10	5	4	3	2	1
1	100	90	80	70	60	50	40	30	20	10	5	4	3	2	1
2	90	81	72	63	54	45	36	24	16	8	3	2.5	2		
3	80	72	64	56	48	40	32	21	14	6	2	1			
4	72	64.8	57.6	50.4	43.2	36	28.8	18	12	5	1				
5	64	57.6	51.2	44.8	38.4	32	25.6	15.6	10	4					
6	56	50.4	44.8	39.2	33.6	28	22.4	13.2	8.4	3					
7	50	45	40	35	30	25	19.2	10.8	6.8	2					
8	44	39.6	35.2	30.8	26.4	22	16.8	8.4	5.2	1					
9	38	34.2	30.4	26.6	22.8	19	14.4	6.6	3.6						
10	34	30.6	27.2	22.4	19.2	16	12	4.8	2						
11	30	27	24	19.6	16.8	14	9.6	3	0.4						
12	26	23.4	20.8	16.8	14.4	12	8	1.2							
13	22	19.8	17.6	14	12	10	6.4								
14	20	18	16	11.2	9.6	8	4.8								
15	18	16.2	14.4	8.4	7.2	6	3.2								
16	16	14.4	12.8	7	6	5	1.6								
17	14	12.6	11.2	5.6	4.8	4	0.8								
18	12	10.8	9.6	4.2	3.6	3									
19	10	9	8	2.8	2.4	2									
20	9	8.1	7.2	2.1	1.8	1.5									
21	8	7.2	6.4	0.7	0.6	0.5									
22	7	6.3	5.6												
23	6	5.4	4.8												
24	5	4.5	4												
25	4	3.6	3.2												
26	3	2.7	2.4												
27	2	1.8	1.6												
28	1	0.9	0.8												

5.2.1 Classement total

Les points obtenus lors des deux concours d'agility open et des deux concours de saut open de la qualification sont additionnés par équipe et un classement général est établi par catégorie. L'établissement est effectué par la direction du JAO.

Un maximum de 8 équipes par catégorie se qualifie pour le JAO.

Si le nombre total de points est identique, les critères de sélection suivants s'appliquent dans tous les cas :

1. nombre plus élevé de cycles sans défaut
2. nombre supérieur de rangs 1 dans les manches de qualification Open-Agility ou Open-Jumping
3. Nombre le plus élevé de rangs 2 dans les manches de qualification Open-Agility ou Open-Jumping, etc. jusqu'au nombre le plus élevé de rangs donnant droit à des points dans les manches de qualification Open-Agility et/ou Open-Jumping.
4. le tirage au sort

5.2.2 Nomination

Un conducteur de chien peut se qualifier pour le JAO avec deux chiens au maximum.

- Si un conducteur de chien se qualifie avec plus de deux chiens de la même catégorie, les deux chiens les mieux classés seront sélectionnés.
- Si un conducteur de chien se qualifie avec plus de deux chiens de catégories différentes, les chiens les mieux classés au classement général seront qualifiés. Le classement est alors considéré comme relatif à la taille du peloton de départ de la catégorie.

La nomination des équipes sur les places de départ possibles par catégorie d'âge est déterminée en fonction du pourcentage d'équipes inscrites par catégorie d'âge après la date limite d'inscription.

Ex : si 20% des inscriptions dans une catégorie ont été faites par la classe Enfant (U12), 20% des places de départ seront attribuées à la classe Enfant (U12).

6 ÉQUIPES DE RÉSERVE

Les rangs 9 et 10 de chaque catégorie sont nommés comme équipes de réserve.

7 SPONSORING

Les recettes de sponsoring pour les juniors doivent être affectées à l'équipe nationale junior. Tout excédent doit être reporté sur l'année suivante.

8 APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente directive a été adoptée par la CTAMO le 14.09.2025 et entre en vigueur le 01.10.2025 entre en vigueur. Elle remplace toutes les dispositions antérieures adoptées dans ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président de la CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président de la CTAMO